# développement culturel

bulletin d'information du Service des études et de la recherche du Ministère de la Culture et de la Communication, 4, rue d'Aboukir, Paris 2e. - Téléph. : 296.10.40

n° 38 Juin 1978

REPÈRES


# Création et diffusion musicales

### 810.000 entrées aux concerts des grandes formations musicales pendant la saison 1974 / 1975

| | |
|---|---|
| Orchestre de Paris..... | 181.000 entrées |
| Orchestres régionaux..... | 539.000 entrées |
| Associations symphoniques..... | 98.000 entrées |

### 1.400.000 entrées aux spectacles lyriques et chorégraphiques pendant la saison 1974 / 1975

Il s'agit des spectateurs de l'Opéra et de l'Opéra Studio ainsi que ceux des Théâtres de la Réunion des théâtres lyriques municipaux de France (RTLMF).

L'Opéra seul a enregistré 524.000 entrées pour 266 représentations données à l'Opéra (330.000 entrées dont 39.300 sur abonnement) ainsi que dans des lieux extérieurs (Palais des Congrès, Palais des Sports, Théâtre des Champs-Elysées, Cour Carrée du Louvre).

### Près de 6.000 concerts de musique classique et contemporaine (1) et 50.000 spectacles de variétés en 1975

Le nombre de concerts de musique classique et contemporaine a doublé depuis 1970, celui des spectacles de variétés est resté stable. Les droits d'auteur perçus sur les recettes « entrées » ont triplé dans le même temps, permettant de conclure à l'accroissement du public de ces deux types de diffusion musicale.

Sur les 50.000 spectacles de variétés, 5.000 ont été organisés dans le cadre de tournées et 45.000 par des comités, associations.. le plus souvent bénévoles.

(1) Il s'agit de concerts au cours desquels au moins une œuvre de musique symphonique, de chambre, chorale, etc... non tombée dans le domaine public a été jouée.

Sources : L'Edition Sonore. Février - mars 1978. SNEPA
Annuaire Statistique de la Culture. Tome 2, édité à la Documentation Française
Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique.

### 1.000 œuvres symphoniques, de musique de chambre ou électro-acoustiques sur 50.000 œuvres déposées chaque année à la SACEM

| | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 |
|---|---|---|---|---|---|
| Œuvres déposées .... | 41.691 | 48.394 | 48.844 | 49.784 | 56.498 |
| dont œuvres symphoniques, de musique de chambre ou électro-acoustique ..... | 1.581 | 1.646 | 1.265 | 864 | 825 |

La croissance du nombre d'œuvres créées est due principalement aux dépôts de chansons, de musiques de films, d'illustrations sonores, de sketches... Par contre la musique « classique » contemporaine semble connaître une crise de production.

### 1.500 auteurs compositeurs et éditeurs de musique ont adhéré en 1975 à la SACEM

Les créateurs sont libres d'adhérer ou non à la SACEM (1), c'est-à-dire de lui faire apport ou non de leurs œuvres et du droit d'autoriser leur utilisation publique ou leur reproduction mécanique moyennant une redevance, le droit d'auteur. La très grande majorité d'entre eux y ont adhéré. Le nombre annuel des adhésions a doublé depuis 1970.

### 600 auteurs environ reçoivent plus de 100.000 F de droits d'auteur

5.000 créateurs touchent plus de 3.000 F et environ 17.000 comptes de membres de la SACEM sont crédités chaque année.

(1) Créée en 1851, la SACEM est un organisme professionnel d'auteurs qui a pris la forme d'une société civile. Elle a pour objet la protection des droits patrimoniaux des créateurs en cas d'utilisation publique et de reproduction mécanique de leurs œuvres.

Elle regroupe près de 40.000 membres (auteurs, compositeurs et éditeurs) et protège aussi en France les créateurs membres de sociétés étrangères avec qui la SACEM a conclu des accords de réciprocité soit au total un répertoire de plusieurs dizaines de millions d'œuvres dont près de 4 millions de titres français. (Ce répertoire est protégé pendant 64 ans après la mort de l'auteur qui en fait l'apport à la société).

# La politique culturelle locale

## Quand une grande ville choisit la culture

Le Livre Blanc sur la situation culturelle lyonnaise *« choisir la culture »* a été rendu public à la fin de l'année 1977. Il témoigne d'une double détermination, encore peu fréquente : appréhension globale du fait culturel, par delà les structures qui le morcellent ou qui en laissent de côté des fragments essentiels ; reconnaissance de la culture comme une donnée de politique municipale et non comme une charge inévitable, héritée de rites plus ou moins élitaires.

### La démarche

#### Une vaste consultation

En dehors des dirigeants et utilisateurs des établissements et services culturels de la Ville ou de l'Etat, les auteurs du Livre Blanc ont associé à leur démarche de nombreux services administratifs : Education et Universités, Jeunesse et Sports, Tourisme, responsables de l'action sociale, de l'économie et de l'urbanisme, les associations privées, animateurs et créateurs de toutes orientations, les organisations consulaires, groupements commerciaux et professionnels, syndicats, les représentations étrangères à Lyon, les élus des collectivités locales voisines ou des grandes villes de la région (1).

#### Une analyse fonctionnelle

Le répertoire impressionnant des ressources financières, techniques, historiques et humaines dont dispose la deuxième agglomération urbaine française est dressé suivant une analyse sectorielle classique (arts plastiques, musées, théâtre, monuments...). Cependant, inventaires et organigrammes ne sont pas exposés pour leur seule justification, mais pour servir une démarche dynamique et prospective : l'analyse complémentaire de ces ressources par fonctions (formation, animation, conservation, création...) fournit en effet un éclairage cohérent à l'exposé des actions engagées ou projetées, et des choix politiques à définir compte tenu des équipements et des masses budgétaires en jeu.

(1) Cette concertation semble avoir seulement laissé de côté les responsables des centres sociaux ou socio-culturels, foyers de travailleurs, clubs de 3e âge, et par voie de conséquence leurs usagers avec leurs motivations spécifiques. On souhaite que les mises à jours à venir soient l'occasion d'intégrer aux constats et aux orientations ces outils de culture et leurs publics, ce qui répond à la volonté d'ouverture constamment présente dans les pages du Livre Blanc.

#### Un bilan objectif

La nomenclature des équipements et des interventions est dressée sans complaisance et ne laisse à aucun moment dans l'ombre les points faibles d'une politique municipale, portée parfois aux choix somptuaires, rarement aux consultations ouvertes. L'expérience particulière de Lyon n'est jamais dissociée du contexte national ou local dans lequel elle s'exerce et devra s'exercer, prenant ainsi en compte la pression culturelle nationale (avec les risques de centralisation excessive des foyers de création), l'équilibre régional à inventer en fonction des initiatives, parfois considérables, d'autres villes de Rhône-Alpes, l'appel des onze communes satellites et du département sur la capacité d'initiative et les ressources de la Ville-Centre, enfin les expériences sectorielles engagées par des métropoles étrangères.

### Les orientations

Le budget de fonctionnement de la Ville de Lyon a été consacré à la Culture dans une proportion de 10 % en 1968, de 15 % en 1970, de 20 % aujourd'hui. C'est dire que les gestionnaires municipaux sont conscients de la dimension politique que revêt la face « qualitative » de l'existence de leurs administrés. Ce cinquième du budget, alimenté par l'effort de toute la population, devrait idéalement bénéficier à tous. On en est loin malheureusement, à Lyon comme partout ailleurs : moins de 10 % de la population font un usage régulier des ressources culturelles ainsi prises en charges ; 30 % au plus y font occasionnellement appel.

#### Tous les lieux et tous les publics

La volonté de la municipalité est de renverser la tendance en accentuant la vocation culturelle des lieux les plus divers, sans oublier le décor et le mobilier urbains, et parallèlement en reconnaissant le poids culturel d'institutions et de groupes qui sortent des nomenclatures courantes : traditions populaires, traditions industrielles comme l'imprimerie et le tissage, entreprises commerciales à caractère culturel ou non (cinémas et librairies, mais aussi centres commerciaux et leurs modes d'animation des quartiers), cultures des résidents étrangers. Les actions envisagées dans ces domaines ne font pas l'objet de programmes spécifiques, car il s'agit d'imbriquer dans les supports et les pratiques culturels classiques les expressions populaires ou techniques de la vie de la cité, en vue d'un enrichissement réciproque et d'un élargissement des catégories de populations impliquées.

#### Toutes les cultures

Pour y parvenir, le principe du pluralisme culturel (le droit à la différence) et celui de l'indépendance indispensable des créateurs sont posés en postulat, avec pour contrepartie l'appel au loyalisme des responsables culturels vis à vis de leur ville, qui n'entend pas laisser « confisquer » un secteur de la vie culturelle par quelque minorité que ce soit.

Cette volonté se traduit dans un programme amplement développé par objectifs généraux, analyse des réformes à introduire par secteurs, et des moyens financiers, techniques et politiques correspondants. Les objectifs apparaissent étroitement complémentaires, et convergents :

1 — Lutter contre les inégalités d'accès à la culture ;
2 — Elargir le domaine culturel : audiovisuel, culture scientifique, technique, écologie, environnement urbain ;
3 — Intégrer la culture à la vie de la Ville, en l'ouvrant notamment à l'activité économique et sociale, sur l'étranger ;
4 — Promouvoir la création.

#### Un but : la création

L'effort de réflexion et la volonté de redéploiement culturel manifestés par les auteurs du rapport n'auraient aucun sens à leurs yeux s'ils n'aboutissaient au réveil de la création, bain originel de toute forme de culture. Ils voient là le « cœur du débat », et se garderont d'« étouffer la création sous la diffusion et l'animation » que ce soit par conformisme ou par manque de moyens. Ce fil conducteur mène de chapitre en chapitre l'argumentation du Livre Blanc, imposant des choix de répartition budgétaire et ouvrant des perspectives dans tous les secteurs : arts lyrique et chorégraphique, théâtre, musique, création industrielle et technique (en liaison par exemple avec l'Espace Lyonnais d'Art Contemporain, au bénéfice de créateurs utilisant la fibre et le tissu), arts plastiques. Le Festival de Lyon peut d'ores et déjà être une institution motrice dans ces perspectives. Un « marché de la création » hebdomadaire pourrait aussi voir le jour : le peintre et le sculpteur, l'écrivain, le poète, le chanteur viendraient y vendre ou... « faire la manche », aux côtés du bijoutier, du potier, du photographe, sans autre forme de procès que la perception de la taxe d'emplacement municipale, tout comme sur le marché aux primeurs ; dans un autre domaine, il est préconisé de généraliser la procédure du « 1 % » des constructions publiques ; enfin une télévision régionale autonome étayée par un centre régional de productions audiovisuelles devrait drainer les potentiels d'information culturelle et de diffusion des très nombreux pôles de créativité de Rhône-Alpes, et assurer une activité propre de création télévisée.

### L'impératif de coordination

Autant la concertation a été de règle au stade de la définition des objectifs, autant elle devient impérative pour leur réalisation cohérente. Elle doit impliquer les organismes administratifs et politiques, les structures techniques et les hommes dont dépend leur utilisation.

Avec l'Etat, il faudra profondément amender la Charte Culturelle de 1976 dans le sens des propositions du rapport et de l'évolution de la politique nationale. Avec la région Rhône-Alpes, il convient d'instaurer un programme culturel à partir d'accords sur la vocation interdépartementale des équipements lourds, la coordination des programmes, la diffusion.

Aux niveaux du Département du Rhône et de l'agglomération urbaine, il faut un schéma cohérent d'urbanisme culturel, des co-productions, une gestion technique commune, un meilleur équilibre des charges. Enfin, au sein même de la Ville on devra concilier les exigences du patrimoine et celles de ses utilisateurs, l'appel international et les besoins d'animation au niveau des quartiers, le respect de la demande culturelle usuelle et les exigences des créateurs ou l'attente des nouveaux publics.

Une pyramide d'institutions nouvelles vouées à la coordination des orientations, de la gestion et de l'intervention financière est proposée en vue de faciliter le décloisonnement des services et la participation des citoyens. Le Livre Blanc ne s'illusionne pas pour autant sur l'infaillibilité des planifications, quelles que soient les bonnes intentions et la compétence de leurs auteurs. Ainsi sont citées deux réalisations récentes (l'Espace Lyonnais d'Art Contemporain et le Théâtre des Ateliers) considérées aujourd'hui comme des réussites d'intérêt général et qui doivent tout à la conjonction de circonstances matérielles favorables et d'initiatives individuelles.

N. B. : Pour prendre connaissance du Livre Blanc sur la situation culturelle Lyonnaise, on peut s'adresser directement au Secretariat de l'Adjoint au Maire de Lyon, chargé des Affaires Culturelles.

## La politique culturelle des conseils généraux : l'expérience de l'Essonne

L'analyse des dépenses culturelles des départements menée actuellement par le Service des études et de la recherche montre l'intérêt croissant qu'un grand nombre de départements portent aux problèmes culturels. La part des dépenses culturelles dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement des départements peut varier de 0,2 à 3,4 % mais s'établit le plus souvent autour de 0,8 à 1,5 %. La masse totale des dépenses culturelles des départements représentait en 1970 (on peut estimer que cet ordre de grandeur reste valable) 4 % des dépenses culturelles des administrations publiques (celles des communes étaient évaluées à 32 %).

Les conseils généraux n'ont pas souvent une vue d'ensemble de la politique culturelle qu'ils pourraient mener. Au niveau d'une politique départementale, il ne s'agit pas seulement de financer des opérations lourdes (centres culturels, festivals, restaurations des monuments...), d'apporter des subventions complémentaires de celles des communes et de l'Etat pour des maisons de jeunes, associations, etc... La politique culturelle d'un département pourrait avoir des objectifs d'*incitation* et de *rééquilibrage* par le soutien d'actions menées dans des communes aux ressources limitées.

#### Une connaissance insuffisante des attentes

Or l'absence de politique culturelle départementale donne un caractère partisan aux débats sur les demandes de subvention, ce qui rend aléatoires l'action des bénéficiaires de subventions. En même temps la reconduction des subventions d'année en année a des inconvénients : elle ne favorise pas la réflexion sur le bilan des actions, institutions et associations financées ; elle tend à éliminer les demandes qui ne correspondent pas aux découpages du budget départemental ou les demandes nouvelles, notamment celles des communes démunies.

Le circuit des demandes de subventions au conseil général (transmission par l'intermédiaire du maire, instruction par les services de la préfecture, examen des propositions du préfet par la commission du conseil général chargée des affaires culturelles, enfin vote par les conseillers généraux) ne permet guère des échanges de vues entre élus départementaux et responsables d'actions. Les agents culturels et même les communes sont parfois mal informés des possibilités de financement qui existent dans le budget départemental et n'ont guère d'interlocuteurs pour poser leurs problèmes. Les élus départementaux et les services administratifs ont rarement une vue d'ensemble des problèmes qui se posent sur le terrain.

Le Conseil général de l'Essonne est l'un des premiers conseils généraux qui ait voulu engager une réflexion sur le rôle culturel propre qu'il peut avoir par rapport à ses partenaires (Etat, communes, associations...). Il a demandé au Service des études et de la recherche de concevoir une étude qui lui permette de mieux connaître la vie culturelle et les attentes dans ce département. La démarche délibérée de l'équipe chargée de l'étude a été d'associer

*(Suite page 4)*

étroitement tout au long de l'étude les conseillers généraux, les services départementaux et la Direction régionale des affaires culturelles. Elle a donné une grande place à des réunions locales où se sont rencontrés des représentants des municipalités, des responsables d'institutions socio-culturelles et de nombreux bénévoles.

### Quelques résultats

La géographie des pratiques culturelles dans l'Essonne a montré que les habitants d'une commune bénéficient dans la plupart des cas des activités d'autres communes et que les institutions et associations des différentes communes entretiennent souvent des relations entre elles. Elles souhaitent développer des projets communs, d'ailleurs très diversifiés d'un groupe de communes à un autre, ce qui pose des problèmes d'organisation et de financement auxquels le département doit être attentif.

Les demandes des agents culturels au département concernent notamment la prise en charge par le département de la rémunération d'animateurs professionnels, des possibilités de formation pour les animateurs bénévoles, des moyens en matériel qui pourraient être prêtés ou loués aux organismes pour un usage temporaire, des moyens de transport, et la circulation de l'information. Ce constat à amené l'administration et les élus départementaux à discuter de la façon dont le département pourrait organiser les services souhaités en ce qui concerne l'information, la formation, etc... et à poser la question de la création d'organismes de coordination où pourraient être représentés les dynamismes locaux, les grands équipements, les élus départementaux et l'administration.

---

Source : URBACTUEL. - « Pour une politique départementale du développement culturel en Essonne ». Etude effectuée à la demande du Service des études et de la recherche du Ministère de la Culture et de la Communication, 1977.

# DIX ANS D'ACTION CULTURELLE A GRENOBLE (1)

Le bilan de la politique culturelle menée à Grenoble était prévue dans la charte signée en 1975 entre le Ministère de la Culture et la ville de Grenoble.

Cette étude menée conjointement depuis 3 ans par le Service des études et de la recherche du Ministère et le Service évaluation de la ville de Grenoble sous la direction de Bernard Gilman, maire adjoint aux affaires culturelles jusqu'en 1977, vient d'être publiée à l'occasion du 10e anniversaire de la Maison de la Culture.

Ce bilan comprend 10 documents (1) :

- la chronologie de la vie culturelle de la ville
- l'analyse de l'évolution de son budget culturel
- un interview du maire adjoint chargé des affaires culturelles
- une série de monographies sur différents secteurs ou activités culturels
- la vie musicale
- le public du musée de peinture
- la population et le discours des animateurs (2 doc.)
- une bibliographie très complète (coupures de presse, livres, etc.. depuis 1965)
- enfin Grenoble est la première ville française à avoir fait effectuer une enquête par sondage pour connaître l'impact de son action dans le domaine culturel. C'est pourquoi il nous a semblé nécessaire d'attirer l'attention sur cette partie de l'étude dont on trouvera ci-après quelques conclusions.

## L'IMPACT DE LA MAISON DE LA CULTURE

Depuis 10 ans qu'elle existe, la Maison de la Culture fait désormais partie du paysage familier des grenoblois. 60 % d'entre eux y sont déjà venus, ne serait-ce qu'une fois, « pour voir » ; ce qui n'est pas un mince résultat quand on connaît l'effet dissuasif qu'exercent souvent les gros équipements culturels auprès d'une grande partie de la population.

Mais il reste que le public habituel de la Maison de la Culture se recrute principalement dans les couches instruites et jeunes de la population. Son image dans l'esprit des Grenoblois est d'ailleurs tributaire de cet état de fait : si en général cette image est favorable (c'est un lieu gai, où l'on ne s'ennuie pas), il reste qu'un certain nombre d'entre eux ne reconnaissent pas que c'est un lieu destiné à tout le monde.

Cependant, l'existence de la Maison de la Culture a progressivement introduit une dynamique nouvelle dans l'ensemble de la vie culturelle ; non seulement dans des secteurs nouveaux comme l'animation, mais aussi dans des secteurs traditionnels de la diffusion culturelle, dont les établissements spécialisés cessent désormais d'apparaître comme le centre ou le pivot : sollicités de dire où l'on pouvait voir du théâtre, écouter des concerts ou regarder une exposition de peinture, les habitants de la ville ont toujours cité en tête la Maison de la Culture, avant le théâtre municipal (71 % contre 69 %), avant les églises (20 % contre 7 %) et avant le Musée de peinture et de sculpture (38 % contre 32 %). Une véritable redistribution de la « carte culturelle ».

## L'INFORMATION SUR L'OFFRE

Tout ce que propose la ville de Grenoble n'est pas connu par tous : les Grenoblois qui n'ont jamais entendu parler de la Maison de la Culture sont relativement rares (6 %), mais ceux qui ignorent l'existence du Conservatoire de musique ou du Théâtre Municipal, pour être peu nombreux, n'en représentent pas moins près de 20 % de la population ; chiffre qui passe à 25 % pour le Musée dauphinois, et à 40 % pour le Musée de peinture.

L'information sur les activités culturelles de la ville, et plus particulièrement sur les spectacles, passe principalement par la presse quotidienne locale, qui est lue à Grenoble par plus de la moitié de la population. Les affiches occupent également une place importante. Mais il ne suffit pas qu'une information s'offre à la vue de tous pour qu'elle soit pour autant perçue comme s'adressant à chacun ; ainsi, près de 6 grenoblois sur 10 étaient lors de l'enquête dans l'incapacité de citer le titre d'une pièce, d'un ballet, d'un concert ou d'une exposition qui avaient fait l'objet d'une affiche, parmi toutes celles placardées récemment dans la ville.

Cette information ne devient finalement pleinement efficace que si elle est relayée par l'incitation directe d'un parent ou d'un ami : sur les 55 % de personnes à qui on avait conseillé dernièrement d'aller voir un film, une pièce, un concert ou une exposition, 25 % avaient déjà suivi ce conseil et 17 % en exprimaient l'intention.

---

(1) Les documents sont disponibles au Service des études et de la recherche.